MINISTÈRE
CHARGÉ
DE L'INDUSTRIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Agnès PANNIER-RUNACHER

Ministre déléguée

Paris, le 25 FEV. 2021

Monsieur le Président, Cher François,

Vous le savez, pour permettre la reprise de l'activité économique, 35 milliards sur les 100 milliards d'euros du plan de relance annoncé le 3 septembre 2020 bénéficieront spécifiquement à l'industrie. Notre objectif est clair : renforcer la compétitivité de nos entreprises industrielles, à travers un plan massif de réduction des impôts de production et de modernisation des outils de production, de soutien à la transformation numérique et environnementale.

Outre une baisse de 10 milliards d'euros dès 2021 des impôts de production qui bénéficiera à 600 000 entreprises, une enveloppe de près de 2,2 milliards d'euros a aussi été réservée dès septembre 2020 et jusqu'en 2022 pour soutenir les filières industrielles.

Grâce à la mobilisation de vos adhérents, les dispositifs de France Relance d'aides aux investissements industriels rencontrent tous un grand succès. Plus de 4 700 entreprises se sont saisies des quatre appels à projet à destination des secteurs critiques, des filières automobile et aéronautique et des territoires d'industrie : cette mobilisation a déjà permis de soutenir 1 000 projets, représentant 800 millions d'aide publique pour 4 milliards d'euros d'investissement au total. A cela s'ajoutent 7 400 demandes de subvention pour l'acquisition d'équipements pour moderniser la production (robot, machine à commandes numériques, etc.).

Ces cinq dispositifs ont connu un afflux de dossiers très supérieur aux estimations. Si je me réjouis d'un tel succès, cela a entraîné un retard dans l'instruction des projets. A ma demande, les opérateurs de ces dispositifs – Bpifrance pour les appels à projet et l'agence de services et de paiement (ASP) pour le guichet Industrie du Futur – sont en train de redimensionner leurs moyens humains et techniques en conséquence.

Monsieur François ASSELIN
Président
CPME
8-10 TERRASSE BELLINI
92800 PUTEAUX

139 rue de Bercy – 75572 Paris
Cedex 12

Le Bureau des cabinets des ministères économiques et financiers met en œuvre un traitement automatisé d'informations nominatives dans le cadre de la prise en charge de la correspondance à laquelle fait suite le présent courrier. Conformément aux articles 34 à 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne concernée bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ses informations nominatives. Ce droit s'exerce par courrier au ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance - Bureau des cabinets - Pôle PCS - Télédoc 181 - 139 rue de Bercy 75572 PARIS Cedex 12.

Consciente de l'attente forte des industriels et vigilante à ce que des démarches administratives ne ralentissent pas la réalisation de leurs projets, je souhaite vous informer que les dépenses liées aux projets déposés sur la plateforme Bpifrance sont éligibles à compter de la date de dépôt du dossier complet, de même que l'entreprise peut avancer dans son projet à compter de la date de réception du récépissé de dépôt du dossier envoyé par l'ASP. Je précise, toutefois, que l'aide ne peut être considérée acquise qu'à réception par l'entreprise d'une notification de décision d'attribution, postérieurement à l'instruction du dossier : ni le récépissé de l'ASP, ni la preuve de dépôt du dossier complet ne sont des garanties de bénéficier de l'aide.

Tous les récépissés de dossiers reçus entre le 27 octobre au 31 décembre 2020 ont désormais été envoyés par l'ASP. J'invite donc toutes les entreprises qui le souhaitent à profiter de cette possibilité et à engager les investissements sans tarder.

Par ailleurs, j'ai le plaisir de vous informer que le Président de la République et le Premier Ministre ont validé notre proposition avec Bruno Le Maire de dégager un milliard d'euros supplémentaire au sein du plan de relance pour le soutien à l'investissement industriel. La dynamique enclenchée va donc pouvoir se poursuivre : l'Etat va continuer à être aux côtés des industriels qui portent des projets et veulent prendre des risques.

Les dossiers d'appels à projet peuvent être déposés sur la plateforme Bpifrance jusqu'au 1er juin 2021. Quant au guichet Industrie du Futur, je vous confirme sa réouverture dans les prochaines semaines, selon des modalités en cours de définition.

Je vous précise par ailleurs que le seuil d'aide maximale dans le cadre du régime d'aide d'Etat exceptionnel mis en place à la suite des mesures d'urgence sanitaire (SA 56985) a été récemment relevé à 1,8 millions d'euros par la Commission européenne. Cela devrait permettre à des groupes qui avaient déjà consommé l'enveloppe de 800 000 euros de déposer de nouveaux projets pour des sites différents dans le cadre des nouveaux appels à projets.

Je compte sur vous pour diffuser ce message auprès de vos entreprises et les accompagner dans leurs projets notamment en recherchant des solutions d'investissement et d'accompagnement qui bénéficient le plus directement possible à l'économie de nos territoires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Chaleureusement,

Agnès

Agnès PANNIER-RUNACHER